



Service Canada - Acknowledgement of receipt letters abandoned for online Labour Market Impact Assessment (LMIA) applications.

Hello,

Following the launch of the Labour Market Impact Assessment (LMIA) Online portal, and as part of its efforts to modernize the Temporary Foreign Worker Program (TFWP), Service Canada will now cease sending acknowledgement of receipt letters following the submission of a Labour Market Impact Assessment (LMIA) application.

This new measure will be effective as of September 25, 2023. All applications will be considered received by Service Canada once payment for the LMIA has been made. You will also get a status update from the [LMIA Online Portal](#).

Additional information:

For positions located in Quebec for an employment period of more than 30 consecutive days: all Labour Market Assessment Impact (LMIA) applications must be submitted simultaneously to Service Canada and the [Quebec's ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration \(MIFI\)](#) in French.

For any questions or technical difficulties with the LMIA Online Portal, please send an e-mail to NC-TFWP-PTET-LMIAONLINE-EIMTENLIGNE-GD@hrsdc-rhdcc.gc.ca.

For more information on the TFWP, see [Hire a temporary foreign worker with a Labour Market Impact Assessment - Canada.ca](#). If you have any questions, please contact the [Contact the Employer Contact Center - Canada.ca](#).

Regards,

Temporary Foreign Workers Program
Service Canada





Service Canada - Abandon des lettres d'accusé de réception pour les demandes d'évaluation de l'impact sur le marché du travail (EIMT) en ligne

Bonjour,

Suite au lancement du Portail d'évaluation de l'impact sur le marché du travail (EIMT) en ligne et dans le cadre de ses efforts visant à moderniser le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), Service Canada cessera désormais l'envoi de lettres d'accusé de réception suivant la soumission d'une demande d'Évaluation de l'impact sur le marché du travail (EIMT).

Cette nouvelle mesure sera effective à compter du 25 septembre 2023. Toute demande sera considérée reçue par Service Canada une fois que le paiement pour l'EIMT aura été effectué. Vous obtiendrez également une mise à jour de l'état du dossier à partir du [Portail de l'EIMT en ligne](#).

Autres renseignements :

Pour les postes situés au Québec d'une durée de travail continu de plus de 30 jours : toutes demandes d'évaluation de l'impact sur le marché du travail (EIMT) doivent être soumises de manière simultanée à Service Canada et au [ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration \(MIFI\)](#) en français.

Pour toutes questions ou difficultés techniques avec le Portail de l'EIMT en ligne, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante : NC-TFWP-PTET-LMIAONLINE-EIMTENLIGNE-GD@hrsdc-rhdcc.gc.ca.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le PTET, consultez [Embaucher un travailleur étranger temporaire avec une évaluation d'impact sur le marché du travail - Canada.ca](#) . Pour toute question, communiquez avec le [Centre de services aux employeurs](#).

Cordialement,

Programme des travailleurs étrangers temporaires
Service Canada





Canadian Association of
Professional Immigration Consultants

L'Association Canadienne des
Conseillers Professionnels en Immigration